Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260328-CM202626-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 28 mars 2028 à 10 heures 30

Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 23 mars 2026

Le vingt-huit mars deux mil vingt-six à dix heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire. Patrick GUILLOUX, Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Sylvie MARIGAULT. Franck HAMARD. Nolwenn BOHEC. Mathieu LE GALL. Claudie VASSEUR. Maxime TIREL. Lizig CLOAREC. Olivier LE GALL. Anna MERCIER. Serge OLLIVAUX
Absents, excusés : Nelly ROPARS, qui donne pouvoir à Serge OLLIVAUX
Secrétaire de séance : Nolwenn BOHEC

202626 - Fixation du nombre d'adjoints au maire

Le conseil municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents

- **Décide** de fixer à **04** le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Pour extrait conforme,
La Présidente



Vu, la Secrétaire
Nolwenn BOHEC



Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 30 mars 2026
Et publication ou notification le 30 mars 2026

